

Le financement de la croissance verte

Accueil

Michèle PAPPALARDO

Commissaire générale, Commissariat général au Développement durable (MEEDDM)

Je suis très heureuse de vous accueillir pour ce colloque un peu particulier : c'est en effet la première fois que nous organisons un colloque « de travail » afin d'identifier des pistes de financement du Grenelle de l'environnement et de la croissance verte. Il s'agit d'un enjeu crucial, car si nous ne parvenons pas à mettre au jour ces pistes de financement, nous n'aurons pas atteint notre but. Je laisse, sans tarder, la parole à Chantal Jouanno, Secrétaire d'Etat chargée de l'écologie.

Allocution d'ouverture

Chantal JOUANNO

Secrétaire d'Etat chargée de l'écologie

Mesdames et Messieurs, c'est un grand plaisir d'être aujourd'hui aux côtés de Michel Rocard, qui est sans doute, en ce moment, l'homme le plus courtisé de France. Ses travaux, sur le sujet particulièrement difficile de la contribution climat-énergie, se sont avérés déterminants dans l'avancée de ce dossier et ils doivent être salués, pour leur qualité et leur profondeur. J'ai aussi grand plaisir à m'exprimer devant les décideurs économiques et les représentants de la place financière de Paris. Si certains d'entre eux ne sont pas encore convaincus par l'économie verte, je ne doute pas qu'ils le seront à l'issue de cette journée.

Il y a un an, nous avons connu l'une des plus graves crises financières de tous les temps et cette page n'est pas encore tout à fait tournée. Il existe une autre crise, dont nous constatons déjà les effets et qui ne se mesure pas à l'aune du CAC 40 : la crise écologique. On ne sait pas toujours que l'eau sale tue dix fois plus que les guerres. L'inaction, dans le domaine écologique, a un coût. Nicholas Stern, ancien chef économiste de la Banque Mondiale, a estimé que le coût de cette inaction était compris entre 5 et 20 % du PIB mondial. Pourtant, cette crise, si elle touche aux fondements même du développement humain, constitue une opportunité démocratique : elle nous redonne de la liberté de penser, tant il est vrai que face aux enjeux écologiques, la seule réponse réside dans un débat de société. C'est dans cette logique qu'a été mis en œuvre le Grenelle de l'environnement. Cette crise constitue aussi une opportunité politique, à travers la révision de notre gouvernance mondiale et la reconnaissance de l'existence de biens publics mondiaux. C'est pourquoi la France propose la création d'une Organisation mondiale de l'environnement. Il n'est pas normal que notre monde soit aujourd'hui dominé par la seule Organisation mondiale du commerce (OMC).

Enfin, il s'agit d'une opportunité économique : redonner à l'écologie le sens de son étymologie (l'économie de la maison). Il est de notre responsabilité de faire naître ce nouveau modèle de développement.

On a longtemps opposé écologie et économie. C'est un non-sens : nous avons besoin du progrès technologique pour traiter les déchets, les enjeux relatifs à l'eau et, d'une manière générale, pour réduire notre prélèvement sur les ressources. A l'inverse, on ne peut imaginer que le seul progrès technologique pourra offrir une réponse aux enjeux écologiques. On a eu l'illusion de la « technologie productiviste », dans les années 80, en pensant que la seule création d'un véhicule électrique suffirait à offrir une solution pérenne. On avait négligé, ce faisant, toutes les structures d'accompagnement indispensables à la réussite d'un tel produit (infrastructures de recharge, service après-vente, entretien des véhicules...). Cela s'est traduit par un échec cuisant et par un retard pour la France, qui n'a pas réinvesti pendant quinze ans dans ce domaine. Aujourd'hui, le risque est de voir le « train » du véhicule électrique passer devant nous et de rester sur le quai.

Le renoncement ne constitue pas une politique et ne rien faire traduirait une irresponsabilité totale. Auparavant, les ressources étaient abondantes, pour un nombre d'Hommes limité. Aujourd'hui, la Terre est extrêmement peuplée et les ressources se raréfient. Face à cette inversion des raretés, l'on peut promouvoir la réutilisation systématique de tout bien. C'est la logique de l'efficacité énergétique et de l'innovation dans l'éco-conception des produits. La France a décidé d'investir dans trois grands domaines d'action. Le premier est celui des économies d'énergie. Dans ce secteur, le bâtiment offre le plus grand potentiel, à travers le neuf et l'existant. Le deuxième domaine est celui des transports. Il s'agit, enfin, du développement de techniques de production sobres en carbone (énergies renouvelables, captage et stockage du CO₂, gestion de l'eau et traitement des déchets...). Ces orientations sont au cœur du Grenelle de l'environnement, qui prévoit 450 milliards d'euros d'investissement d'ici 2020 et la création de 660 000 emplois. Nous avons d'ores et déjà prévu, dans le cadre des lois de finances, 19 milliards d'euros entre 2009 et 2010. Il est une autre difficulté : nos indicateurs de richesse ne traduisent ni la crise écologique ni le bénéfice d'une telle politique : le PIB constitue un indicateur de flux. Il peut, de ce fait, croître à la suite de drames humains ou écologiques. C'est la raison pour laquelle le Président de la République a souhaité qu'un groupe d'étude international (comprenant cinq Prix Nobel, dont Joseph Stiglitz et Amartya Sen) travaille à l'élaboration d'un nouvel indicateur de croissance.

On estime que, d'ici 2020, le marché mondial des produits et services liés à l'environnement atteindra 2 700 milliards de dollars par an, ce qui constituerait un doublement par rapport à ce qu'il représente actuellement. C'est l'enjeu de la croissance de demain qui est en train de se jouer. Pour relever ce défi, chacun doit prendre ses responsabilités. Les pouvoirs publics ont mis en place un comité stratégique des éco-industries, qui permettra d'identifier les verrous existant dans le secteur public et de déterminer les incitations éventuellement nécessaires. Nous avons aussi besoin de ressources humaines et de formation – par exemple dans le domaine du bâtiment. C'est le plan sur lequel travaille actuellement Valérie Létard, en faveur du développement des emplois verts de demain. Par ailleurs, la croissance verte sera au cœur du grand emprunt, comme le Président de la République l'a annoncé.

Sans financement, il n'y aura pas de croissance verte. Sur ce plan, nous avons sans doute besoin de financements privés plus importants que pour une politique « classique ». Des dispositifs existent. Vous êtes notamment partenaires de l'Eco-Prêt à Taux Zéro pour la rénovation des bâtiments. Mais je vous demande de consentir un effort particulier pour le financement des entreprises innovantes en matière de développement durable.

Au sein de l'ADEME, j'ai souvent eu envie de créer un « Bureau des inventeurs fous », car sur une centaine de lettres reçues, cinq ou six proposent réellement des idées géniales. Ces petites entreprises exhalent le génie inventif mais se heurtent souvent au problème du financement. Dans l'Est de la France, par exemple, une papeterie risquait de fermer ses portes. Nous avions la possibilité de réutiliser l'outil industriel afin de fabriquer des isolants à base de bois. Nous n'avons jamais trouvé les financements pour ce projet, chacun s'interrogeant sur la pérennité de la filière ou sur la possibilité de trouver de la main-d'oeuvre sur place. Aujourd'hui, nous importons ces matériaux, alors que nous aurions pu l'éviter. Il existe certes un risque financier dans ce type d'initiative. Mais nombre de projets qui ont révolutionné le XIX^{ème} et le XX^{ème} siècles n'auraient vu le jour si l'on n'avait pas pris de risques. Osez, innovez, sélectionnez les projets novateurs. Nous sommes prêts à vous accompagner, sur le plan technique, dans cette démarche. Nous avons également besoin de nouveaux produits financiers. C'est le moment ou jamais, car d'autres pays, eux, prennent les risques. D'avance, merci pour votre contribution à ce grand défi.

Introduction

Michel ROCARD
Ancien Premier ministre

I. Préambule

Mesdames et Messieurs, lorsque le ministre Jean-Louis Borloo m'a demandé si j'acceptais de prendre la parole lors de ce colloque, j'ai vite compris que je n'avais pas le choix. J'ai donc accepté, en conservant pour moi l'information tragique selon laquelle Monsieur le ministre et Madame Pappalardo faisaient une erreur tragique : je ne connais rien au sujet. Certes, je suis Inspecteur des Finances. Mais il s'agit de la vérification d'une qualification en contrôle des deniers publics. Je ne me suis jamais occupé du financement des investissements. De plus, je me suis souvent amusé, au cours de ma vie passée, à critiquer mes collègues s'occupant de sujets qu'ils ne connaissaient pas. Je n'ai donc qu'un seul choix : caracoler autour du sujet, sans réellement l'aborder, pour rappeler ici ou là quelques notions qu'il serait prudent de ne pas oublier en abordant le sujet lui-même.

Commençons par définir la croissance verte. Elle fait matière de tout ce qui est renouvelable, de ce qui est recyclable, des économies d'énergie et d'une nouvelle frugalité sociale qui serait une surprise mais qui semble bien reçue dans les esprits. Elle se présente sous trois aspects.

II. Une culture à créer

Il faut, tout d'abord, l'inventer : c'est une culture. Si nous avons déjà quelques idées sur le sujet (parmi lesquelles la voiture électrique), Madame Jouanno a eu raison de commencer par évoquer la catastrophe provoquée par l'oubli du système dont avait besoin le véhicule électrique pour survivre. Le champ de la recherche est, en matière de croissance verte, décisif. Il faudra aussi enseigner et diffuser cette culture.

Or l'exigence d'un nouveau mode de vie, baptisé un peu rapidement « croissance verte », pose probablement le problème de l'interdépendance ou de l'interconnexion de différentes disciplines scientifiques.

De la même façon, il faudra préparer les techniciens de ce savoir. Aussi une première urgence réside-t-elle peut-être, du point de vue des financements publics, dans l'organisation, au sein du système éducatif, d'une commission supérieure de la croissance verte ou de la nouvelle société écologique, chargée de mettre au point les départements de recherche nécessaires puis d'harmoniser les départements de recherche de toutes nos facultés, afin de vérifier les interdépendances entre disciplines, sans lesquelles il n'y aura pas de croissance verte. Le même organe, à l'intérieur du dispositif de la puissance publique, pourrait utilement piloter, les IUT, les écoles d'ingénieurs, etc., pour la préparation intellectuelle de cette croissance verte.

III. Des infrastructures à créer

La croissance verte suppose aussi des infrastructures lui permettant de s'épanouir. Madame Jouanno a souligné, à juste titre, l'insuffisance de nos instruments de mesure et notamment du PIB, pour lequel nous venons d'apprendre, par le rapport de MM. Stiglitz et Sen, que des voies de recherche nouvelles s'ouvraient. Il n'existe pas de recette magique, ni d'indicateur totalement satisfaisant, mais vous aurez besoin d'instruments de mesure qui répondent aux exigences de la croissance verte.

En 1976 ou 1977, je disais à mes jeunes collaborateurs que je souhaitais devenir maire, afin d'apprendre comment la démocratie fonctionnait. J'ai alors cherché une circonscription près de Paris et je découvrais trois communes possibles dans un rayon de 80 kilomètres autour de Paris. N'en ayant pas le temps, j'ai demandé à un ami, Christian Blanc, d'instruire le dossier et de me faire part du choix qui en découlerait. Entre deux portes, il me dit : « naturellement, c'est Conflans-Sainte-Honorine ». Il m'a expliqué ce choix un ou deux ans après : les dossiers se ressemblaient ; Conflans-Sainte-Honorine était, de loin, la ville la plus poétique. C'est ainsi que je suis devenu maire de la capitale de la batellerie, dont je n'avais, alors, jamais entendu parler.

Peu après mon élection, les bateliers sont entrés dans mon bureau, presque par effraction, en me faisant part de leur désarroi devant l'abandon, par la France, de la voie d'eau, par comparaison avec nos voisins, alors que ce mode de transport s'avérait déjà beaucoup plus économe et plus écologique que les solutions alternatives. Le hasard a ensuite voulu que François Mitterrand soit élu Président de la République, puis qu'il me nomme ministre du plan et de l'aménagement du territoire. Charles Fiterman, lui, était nommé ministre des transports et a fait part de son intention de lancer un schéma directeur des transports en France. Je lui ai alors, sans tarder, fait part de la nécessité, à mes yeux, de définir également un schéma directeur de la voie d'eau. C'est ainsi qu'est né le schéma directeur de la voie navigable. Je procède alors à un premier arbitrage : il faudra faire le canal Rhin-Rhône, bien sûr, mais l'équilibre des voies d'eau était tel que la France disposait de voies ne permettant que de transporter des péniches. Ouvrir le canal Rhin-Rhône revenait à ouvrir un boulevard navigable aux flottes belges, néerlandaises, suisses et allemandes, alors qu'aucune flotte n'existait en France ! Le projet de canal Seine-Nord s'imposait comme lieu d'apprentissage, et il présentait l'intérêt d'être, lui, immédiatement profitable, compte tenu du trafic circulant déjà entre le bassin de la Seine et le bassin du Nord.

Quelques années plus tard, en 1988, François Mitterrand étant réélu, j'ai été nommé Premier ministre, ce qui était sans doute encore moins attendu. La profession batelière fait de nouveau irruption dans mon bureau et je cherche à déterminer comment pousser le projet Seine-Nord. Je m'aperçois rapidement que c'est budgétairement impossible.

Je promeus alors le projet de création de Voies Navigables de France, créée en 1990, qui représente un peu l'usine intellectuelle de production de projet de voies navigables. Nous avons commencé par sauver le Canal du Midi, qui constitue aujourd'hui une merveille. Lorsque j'apprends que le ministère de l'écologie, de l'aménagement et de l'équipement inscrit, ces jours-ci, le canal Seine-Nord parmi ses demandes de priorités au titre du grand emprunt, je prends en charge d'en informer la commission. Je retrouve alors un vieil ami, Elie Cohen, économiste, qui m'assure que le projet est invendable, car « son taux d'actualisation est mauvais ». Si nous avons besoin de confirmer notre foi dans le fait que l'information écologique est plus pertinente que l'information purement marchande (ignorant l'amont, l'aval, les stocks de nature et les pollutions), il nous faut des instruments de calcul et de travail qui le disent. Le taux d'actualisation est le calcul de la valeur instantanée, au moment présent, de ce que vaut tout l'avenir de l'équipement projeté, y compris son niveau de rentabilité

espéré. Par commodité, on résume ce calcul au prix du marché, en calculant ce taux d'actualisation en fonction des taux d'intérêt sur le marché. Il faut ouvrir une réflexion sur la façon dont nous pourrions sortir de cette contrainte : nous avons besoin d'outils à l'étiage desquels soient mesurés nos projets d'équipement. Si nous sommes certains que nos raisonnements sur les gaz à effet de serre, les nappes phréatiques, etc., sont valables, nous devons en imposer la conclusion méthodologique dans nos modes de calcul d'investissement.

Il faut aller plus loin et penser au financement du très long terme. Le volume des travaux imaginés au départ pour le Tunnel sous la Manche a correspondu à l'enveloppe. Le naufrage du projet a résulté du doublement des financements, en conséquence du fait que ces financements avaient sans doute été sous-évalués. Madame Thatcher avait même imposé qu'aucun denier public, ni français ni anglais, ne soit versé au projet – ce qui me paraît la négation même de la croissance verte. Il nous faut aujourd'hui réhabiliter les fonds publics. Tout au long de ma carrière, j'ai été confronté au dogme intellectuel selon lequel seul le marché est efficace, l'Etat représentant la contre-performance permanente. Ce que le marché peut faire est considérable, et vous allez passer la journée à y réfléchir (transports individuels, réseau des prises électriques pour la recharge des véhicules électriques, etc.). Là où il existe des doutes, une combinaison intelligente des financements publics et privés sera nécessaire. C'est tout le problème du logement. Ce sera sans doute le cas aussi pour le financement des énergies renouvelables. Il faut créer une imbrication des systèmes de décision entre la recherche publique et la recherche privée, afin de promouvoir cette technologie, dont le coût demeure trop élevé.

On ne peut passer sous silence les conditions dans lesquelles la société française finance à tout va la mobilité. La croissance verte suppose que l'on se déplace moins. Cela passe par une initiative, peut-être de nature fiscale, visant à diminuer le prix des logements en centre-ville et la réhabilitation des centres-villes. Les problèmes intellectuels à traiter pour maîtriser cette technique de diminution de la mobilité constituent une condition nécessaire, en amont des travaux de cette journée.

IV. Une nouvelle façon de consommer

Enfin, la croissance verte représente une nouvelle façon de consommer, c'est-à-dire un gigantesque marché. Nous avons peut-être un objectif psychologique ou sémantique intermédiaire : régler son compte à la notion de décroissance. Il traîne, dans les milieux apparentés à l'écologie, l'idée selon laquelle notre croissance serait trop rapide et la décroissance serait l'issue écologique pour notre planète. Je ne suis pas sûr que ce soit scientifiquement vrai. C'est en tout cas politiquement impossible : on ne fera pas adopter un changement de société et de mode de vie sans un surcroît de croissance, nécessaire pour corriger les inégalités les plus graves (au sein de nos pays de même qu'entre le Nord et le Sud). Il n'est pas question d'acheminer le monde vers un nouveau modèle d'organisation sociale, avec l'espoir qu'elle soit stable, s'il demeure 3 milliards de pauvres. Nous devons donc nous réconcilier avec la croissance. Mais peut-être faut-il travailler autour de la notion de croissance « constructive ».

C'est une recherche tout à fait considérable. A ce titre, il faut encourager la mise au point de nouveaux produits, du fait de leur caractère recyclable, renouvelable ou en termes de réponse à la sédentarisation recherchée dans nos sociétés. Tout cela sera marchand et je ne doute pas que les instruments financiers des marchés puissent être mis à contribution. Prenons l'exemple de nos utilisations de matériaux.

La plupart des matériaux (ciment, béton, aluminium, verre, plastique) nécessite des volumes d'énergie gigantesques. Or le renchérissement récent du coût de l'énergie a conduit ces filières, davantage que d'autres, à rechercher des économies, qui ne peuvent résulter que de la substitution par de nouveaux matériaux, les gains de productivité potentiels étant très faibles. Cela pose la question de la filière « bois », que nous traitons, depuis trop longtemps en France, comme un musée et non comme une industrie.

J'ai grand plaisir à collaborer, avec Alain Juppé, dans le cadre de la commission du grand emprunt. La France vit depuis quinze ans dans le cadre d'une gestion budgétaire extrêmement stricte. Cela permet de financer la dette, les salaires des fonctionnaires et les travaux commencés. Pour le reste, seuls les besoins répondant à des exigences électorales sont financés. Cette méthode fait généralement deux victimes : la défense nationale, d'une part (qui est toutefois exclue de notre champ), la transmission du savoir d'autre part. La crise financière que nous vivons est le produit d'une quinzaine ou d'une vingtaine d'années de gestion monétariste. Si l'emprunt dont nous parlons sera grand par son objet et par le caractère inhabituel de sa procédure, il ne pourra l'être par son montant, car les finances publiques ne le permettent pas. La France a, cependant, une exigence : que l'objet financé soit rapidement visible, afin de convaincre tous les Français de l'utilité de la chose. Cela nous conduit à faire des choix et nous ne serons pas en état d'accorder des financements à des filières dans un horizon temporel lointain. Ce principe souffrira une exception : nos universités, qui se situent à des niveaux éloignés des premières places dans les classements internationaux, ce qui présente un danger pour la construction de notre avenir. Il y aura donc là une priorité.

Arnaud de BRESSON, Délégué général, Paris Europlace

Je voudrais remercier particulièrement Mme Chantal Jouanno et M. Michel Rocard, pour leur présence en ouverture de ce colloque. Dès la création d'Europlace, nous avons réuni des institutions financières mais aussi les entreprises : la place financière est là pour servir l'économie réelle et pas seulement pour tourner sur elle-même. C'est peut-être une des explications de la meilleure résistance de la place de Paris, par comparaison avec les grandes places anglo-saxonnes, dans la crise à laquelle nous sommes confrontés depuis un an. Nous avons néanmoins beaucoup de travail pour tirer les leçons de cette crise. Nous avons lancé douze chantiers afin de déterminer comment réorienter la place de Paris dans l'après-crise et pour améliorer son mode de fonctionnement. L'un des axes de recherche est la « finance durable », c'est-à-dire la façon dont la finance doit contribuer au développement durable.

Le financement des PME et des ETI « vertes »

Table ronde 1

Participent à la table ronde :

Charles BEIGBEDER, Président, Poweo, Président, commission « Recherche, Innovation, et Technologie », MEDEF ;

Dominique CAIGNARD, directeur du réseau Ile-de-France, Oseo ;

Olivier DUPONT, Président du Directoire, Demeter Partners ;

François MOISAN, Directeur exécutif Stratégique et Recherche, ADEME ;

Yvon PELLEGRIN, Président-directeur général, Semco Engineering.

La table ronde est modérée par Sophie PATURLE, Partner, Demeter Partners.

Sophie PATURLE

Nos cinq intervenants ont une expérience concrète du monde des entreprises et une vision complémentaire. Cela devrait apporter des éclairages distincts à notre compréhension des enjeux du financement des entreprises.

Tous les pays misent aujourd'hui sur la « croissance verte », des Etats-Unis à la Chine ou la Corée du Sud, en passant par l'Allemagne et la France. L'Europe est bien positionnée et la France dispose de réels atouts. Elle peut s'appuyer sur un tissu industriel solide et les pouvoirs publics se sont fortement engagés, comme ils le témoignent encore aujourd'hui, dans cette orientation. Le rôle des PME et des entreprises de taille industrielle est déterminant. Le secteur de « l'économie verte » représente un chiffre d'affaires de 60 milliards d'euros et 40 000 emplois (dont près de 40 % dans les PME et les entreprises de taille intermédiaire ou ETI).

M. Pellegrin, vous fabriquez des équipements pour le secteur des semiconducteurs et du photovoltaïque, avec un chiffre d'affaires de 25 millions d'euros et un taux de croissance à deux chiffres, chaque année. Comment les entreprises vertes sont-elles financées aujourd'hui ? Ces moyens sont-ils adaptés et suffisants ?

Yvon PELLEGRIN

Les équipements que nous produisons requièrent une innovation permanente et notre première source de financement réside dans le développement de notre activité. Cela suppose d'identifier des niches. Le développement de l'activité doit s'accompagner de financements. Nous avons travaillé pour le secteur du semiconducteur jusqu'au début des années 2000, mais cette activité a alors été délocalisée en Asie. Nous avons alors cherché un relais de croissance et, avec l'aide de l'Anvar, nous l'avons trouvé avec le photovoltaïque. Le développement de l'industrie photovoltaïque, en France, doit beaucoup à l'ADEME et nous travaillons en lien étroit avec Photowatt, qui a joué un rôle pionnier dans l'Hexagone. Puis, peu à peu, nous avons convaincu de nouveaux clients, principalement à l'étranger, au point que notre chiffre d'affaires était réalisé à 90 % à l'exportation.

L'obtention de financements constitue une préoccupation quotidienne dans notre activité. Elle passe par les banques, qui étudient les bilans de l'année précédente et qu'il est parfois difficile de convaincre des perspectives de développement. De la même façon, lorsque nous exportons, nous demandons des avances à la commande et des cautions bancaires. Le gain d'une commande n'est donc que le début d'un long chemin semé d'embûches, même s'il existe des outils d'accompagnement précieux, comme la Coface ou Oséo. Cette dernière a notamment permis à notre Entreprise de créer une unité pilote dans le domaine du photovoltaïque et nous travaillons aujourd'hui avec tous les grands acteurs européens, ainsi qu'avec des industriels de premier plan aux Etats-Unis. Tous les pays investissent aujourd'hui dans le photovoltaïque. En France, toutefois, nous avons besoin de créer une véritable filière et de développer le savoir-faire.

Sophie PATURLE

Charles Beigbeder, vous avez créé Poweo en 2002 sur une rupture réglementaire (la fin du monopole de distribution d'électricité par EDF) et non technologique. Vous êtes par la suite devenu un producteur d'électricité et de gaz et vous incarnez une très belle réussite d'entreprise de taille intermédiaire.

Charles BEIGBEDER

Le thème de la croissance verte est porté par une préoccupation majeure, le changement climatique, qui affecte toutes nos vies. Pour cette seule raison, je crois que le financement ne constituera pas un obstacle majeur, même si certains pays sauront, à n'en pas douter, anticiper et mieux tirer parti de cette opportunité. Il est vrai que Poweo a été créée à partir d'une rupture réglementaire. Je n'avais jamais entendu parler, alors, du changement climatique. Nous avons commencé dans le domaine de l'électricité, avant d'étendre notre activité au gaz. Puis nous avons pris conscience des enjeux du changement climatique, parallèlement à la montée rapide du prix du pétrole. La donne économique a changé, et nous nous sommes efforcés de faire de ces difficultés une opportunité. Nous avons notamment décidé d'investir dans la production d'électricité à partir de gaz naturel (lequel émet trois fois moins de CO₂, lorsqu'on le brûle, que le charbon). Une part (100 MW, sur un total de 500 MW) de notre électricité est également produite à partir d'énergies renouvelables. Nous comptons aujourd'hui 360 000 clients, pour un chiffre d'affaires d'environ 500 millions d'euros.

Le financement de notre activité, au départ, n'a guère été facile. La période n'était, certes, guère favorable, car de nombreux fonds d'investissement étaient exsangues, après l'éclatement de la bulle Internet. Nous avons fait appel à des business angels et nous avons rapidement fait appel à la Bourse. Le dispositif des obligations d'achat, qui vient d'être pérennisé, constitue un outil puissant. Il existe également, du côté des consommateurs, des incitations visant à lutter contre les gaspillages qui ont leur pertinence (Eco-PTZ, etc.). Pour le reste, la concurrence me paraît encore insuffisante dans le domaine du capital risque tourné vers l'économie verte. Un autre obstacle réside dans la pénurie de financements bancaires que l'on constate parfois : s'il est relativement facile de financer un investissement corporel, il s'avère beaucoup plus dur de financer des investissements à faible valeur de gage.

Sophie PATURLE

Dominique Caignard, vous êtes le directeur du réseau d'Oséo, qui est, en quelque sorte, la première banque des entreprises et qui fait l'unanimité pour son rôle dans le développement des entreprises. Pouvez-vous expliquer le rôle d'Oséo et dire un mot des nouveaux dispositifs lancés par l'Agence ?

Dominique CAIGNARD

Oséo a cherché à mettre en place un continuum de financements au service des PME. Nous disposons aujourd'hui d'une palette et de références qui tendent à prouver que cet objectif est en passe d'être atteint, s'il ne l'est pas déjà. La première étape réside dans les concours organisés par le ministère de la Recherche. Sur cent projets, nous cherchons à détecter les trois ou quatre projets présentant le plus fort potentiel. Nous avons identifié une relative faiblesse en matière de capital investissement. C'est pourquoi Oséo a décidé de garantir les business angels. La phase d'amorçage est prise en compte, au travers de produits dédiés. Puis l'on arrive aux premières levées de fonds. Oséo est le premier assureur et réassureur de la profession de capital investissement.

Par la suite, dans le processus de croissance des entreprises, la R&D est prise en compte, par exemple au travers d'avance à taux zéro, qui ne sont remboursées qu'en cas de succès. Semco Engineering, l'entreprise de M. Pellegrin, a par exemple bénéficié de cet outil. L'économie verte représente aujourd'hui 40 % des projets ayant bénéficié de l'Aide à l'innovation Stratégique Industrielle » (ISI). Enfin, dans la vie de l'entreprise, Oséo peut garantir les banquiers. Cette garantie d'Etat peut atteindre jusqu'à 70 % du montant alloué, pour les thématiques prioritaires de l'Agence. Il existe par ailleurs des produits « packagés » tels que des contrats de développement à l'international, au travers desquels Oséo accorde directement un prêt à l'entreprise, dans des domaines que les banques refusent généralement de financer (par exemple la création d'une filiale à l'étranger).

Sophie PATURLE

Les fonds propres constituent une autre forme de capital investissement. Demeter Partners est une société de capital investissement, créée en 2005, dédiée aux entreprises vertes. 300 millions d'euros ont ainsi été levés, depuis la création de votre entreprise, auprès d'acteurs institutionnels français et européens. Quelle est la place jouée par le capital investissement et le capital développement dans le développement des éco-industries ?

Olivier DUPONT

Je suis toujours jaloux de la popularité d'Oséo, qui a joué un rôle déterminant dans le développement des éco-industries. Nous étudions environ 400 dossiers par an, dans le domaine de l'économie verte, et nous en accompagnons cinq. Telle est pourtant l'exigence de notre métier. Nous apportons des financements sur un horizon de cinq à huit ans à des entreprises dans des secteurs (éco-industries, éco-énergies) relativement nouveaux. Ceux-ci sont soumis à une réglementation souvent complexe. Nous assistons également à l'émergence de nouveaux modèles économiques. Ces différents facteurs plaident pour le modèle de la spécialisation que nous avons choisi : plus de la moitié de nos collaborateurs est issue de ces secteurs.

La crise ne facilite évidemment pas notre tâche. Les projets ne sont guère moins nombreux mais les chefs d'entreprise hésitent davantage à faire entrer dans leur capital un nouvel actionnaire. Le capital-risqueur identifie, lui, un risque supplémentaire dû à la crise. La négociation s'avère donc parfois plus délicate en ces temps difficiles. Notre métier n'en est pas moins nécessaire.

Sophie PATURLE

François Moisan, l'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de l'environnement et de l'énergie. Quels sont les nouveaux moyens mis à la disposition de l'ADEME pour participer à la croissance verte et au développement des PME ?

François MOISAN

L'ADEME propose une aide à la décision, pour des entreprises qui s'équipent ou qui fabriquent. Cela peut prendre la forme d'une aide à la réalisation d'études. Nous accompagnons aussi les PME à l'export. Nous avons mis en place, avec Oséo, un fonds de garantie pour les investissements de maîtrise de l'énergie et nous cherchons à le réorienter, car ses résultats s'avèrent relativement décevants. Il a été constaté, lors du Grenelle de l'environnement, qu'un maillon faisait défaut : celui de démonstrateur de l'utilité et de la faisabilité technologique et sociétale, pour des marchés qui sont souvent lointains.

Le gouvernement a décidé, en juin 2008, de la mise en place du fonds démonstrateur de recherche, doté de 375 millions d'euros. Trois appels à manifestation d'intérêt ont été lancés depuis lors, sur les véhicules décarbonés, le captage et stockage du CO₂ et les biocarburants de deuxième génération. Nous avons d'ores et déjà décidé d'attribuer des aides d'un montant total de 140 millions d'euros. En 2009, nous avons lancé un nouvel appel à manifestation d'intérêt pour les véhicules décarbonés, compte tenu du succès remporté par le premier. 35 projets ont été déposés, qui représentent déjà une aide potentielle de 170 millions d'euros – ce qui nous obligera à être sélectifs. Il est intéressant de noter que des PME et entreprises intermédiaires ont répondu à notre appel.

Deux autres appels à manifestation d'intérêt sont ouverts, l'un sur les énergies marines, l'autre sur les réseaux intelligents. Ces appels mobilisent de nombreuses entreprises. Il s'agit, par exemple, d'imaginer ce que seront les réseaux électriques dans vingt ans, les besoins de stockage associés, centralisés ou décentralisés, etc. dans le domaine du véhicule électrique, nous avons par exemple financé une expérimentation de véhicules hybrides à Strasbourg, avec 400 bornes de recharge.

Sophie PATURLE

Yvon Pellegrin, en quoi la crise financière et économique que nous traversons modifie-t-elle la donne pour votre activité ?

Yvon PELLEGRIN

Nous étions habitués, dans l'activité des semiconducteurs, à traverser des crises. La difficulté, aujourd'hui, réside dans notre niveau d'endettement.

Par ailleurs, les commandes passées par les industriels sont en nette baisse, car certains ne peuvent plus payer. La brutalité de la crise est donc avérée. Nous nous préparons toutefois au redémarrage, en déposant notamment des projets associatifs, dans le cadre des pôles de compétitivité. Notre objectif est de « réveiller » la filière française. La mesure annoncée récemment, concernant le crédit impôt recherche, constitue aussi un ballon d'oxygène. Sur le plan financier, une banque nous a aidés, suite à la défaillance d'un client. Le système de cautions proposé par Oséo et la Coface s'avère également très précieux, car en l'absence de ces outils, les banques refuseraient leur concours.

Dominique CAIGNARD

Nous avons, en Ile-de-France, 20 000 ou 30 000 partenaires bancaires qui nous sont indispensables. Notre challenge consiste à s'assurer de leur parfaite connaissance de nos activités. L'objectif est de donner du temps aux PME pour passer la crise et leur permettre d'être bien positionnées au moment du redémarrage de l'économie.

Olivier DUPONT

A nos yeux, la crise a encore creusé le fossé entre les PME et les banques. Celles-ci ont réagi de façon brutale, l'an dernier, au détriment des entreprises, qui ont été confrontées de façon tout aussi brutale à la crise. Les défections des assureurs crédit ont aussi joué un rôle, compte tenu des difficultés de financement du besoin en fonds de roulement des entreprises. De plus, les PME n'ont aucunement bénéficié de la baisse des taux d'intérêt, qui s'est traduite par une hausse des spreads assez déconcertante.

Sophie PATURLE

Je vous propose de donner la parole à la salle.

Yves DUGAILLE

Je suis frappé de constater le décalage entre l'atmosphère de crise que reflètent vos propos et l'impression de redémarrage que donnent déjà les marchés financiers. Un retour vers ces derniers vous semble-t-il déjà envisageable et le rebond que connaissent les marchés vous paraît-il totalement artificiel ?

Charles BEIGBEDER

Il semble en effet que les marchés financiers bénéficient d'un apport d'oxygène. On ne peut que s'en féliciter. Cela pourrait se traduire par une augmentation des introductions en bourse mais celles-ci ne concerneront sans doute pas, dans un premier temps, des entreprises récentes et innovantes.

François MOISAN

Il est important de rappeler la spécificité des industries « vertes », qui sont très liées aux dispositifs mis en place par les pouvoirs publics (par exemple les engagements de rachat dans le domaine du photovoltaïque). En ce qui concerne les besoins de financement des entreprises, il nous semble que trois pistes seraient à explorer ou à conforter :

- la transition environnementale des PME traditionnelles – par exemple dans le domaine du bâtiment, où il existe une demande forte mais où l'offre ne répond pas toujours de façon satisfaisante ;
- les garanties apportées par différents dispositifs, notamment pour les emprunts bancaires ;
- le capital risque et le capital développement, pour lesquels il existe, certes, des dispositifs transversaux, mais qui devraient être conçus dans une logique de filière ; peut-être faut-il accompagner, dans ce domaine, les fonds privés par des fonds publics, compte tenu des incertitudes qui entourent ces investissements.

Charles BEIGBEDER

Nous préférierions, pour notre part, que les pouvoirs publics cherchent à inciter la création de fonds privés, tels que Demeter, plutôt que d'intervenir directement par le biais de fonds publics.

Sébastien GODINOT, Les Amis de la Terre

L'Etat a créé il y a longtemps, pour le financement des PME-PMI, le Codevi, rebaptisé récemment de façon abusive « Livret de développement durable » (puisque seuls 5 % des fonds collectés financent la construction dite « écologique »). Comment serait-il possible de « verdir » ce produit, afin d'apporter de réelles garanties quant aux performances écologiques des PME financées par ce moyen ?

François MOISAN

La transformation du Codevi en Livret de développement durable a permis de disposer d'encours permettant de financer l'économie verte, du côté des ménages et des entreprises. L'ADEME a mis en place des dispositifs de suivi afin de pouvoir rendre compte de l'efficacité de ces outils.

Le financement des particuliers et l'orientation « verte » de l'épargne

Table ronde 2

Participent à la table ronde :

Michel AUZET, Responsable Développement durable, Crédit Agricole ;

Arnaud BERGER, Directeur adjoint Développement durable, BPCE ;

Olivier EON, Responsable du développement des contenus consommateurs, Testé pour vous ;

Emmanuel SOULIAS, Directeur de la responsabilité sociale et environnementale, groupe MACIF.

La table ronde est modérée par Mathieu WELLHOFF, chargé de mission, ADEME.

Mathieu WELLHOFF

Avec la crise, se fait jour une demande d'assurance et de réassurance émanant des particuliers pour leur épargne. Dans le même temps, le financement des projets et leur assurance rencontre des difficultés croissantes.

Comme nous l'avons vu, la croissance verte passera, en large partie, par les particuliers : ce sont eux qui achèteront les véhicules électriques de demain. Ce sont eux, également, qui décideront des travaux de rénovation des bâtiments constituant l'un des axes majeurs du Grenelle de l'environnement.

M. Berger, quel type d'épargne existe-t-il actuellement autour de la croissance verte et quelles sont les pistes de développement dans ce domaine ?

Arnaud BERGER

Depuis longtemps, nous nous sommes aperçus que pour financer l'environnement, nous avons besoin de ressources dédiées. Le Livret de Développement durable représente une ressource d'environ 60 milliards d'euros, toutes banques confondues, dont 6 milliards d'euros sont dédiés au financement de l'environnement. Au départ, cette part ne finançait que les travaux de rénovation de logements décidés par les particuliers. 30 000 Eco-PTZ ont été accordés, à ce jour, toutes banques confondues, ce qui représente 450 millions d'euros, si l'on prend pour hypothèse un montant moyen, par prêt, de 15 000 euros. On se rend compte, à travers ces deux chiffres, que nous aurons besoin de ressources supplémentaires si nous souhaitons financer l'ensemble des filières « vertes ». L'augmentation des ressources pourra provenir des ressources placées sur des fonds dédiés, notamment des fonds « ISR » (investissement socialement responsable). Il existe aussi des ressources de marché. On pourrait imaginer, par exemple, de dédier une partie des ressources collectées par le grand emprunt vers l'économie « verte ». Pour le reste, on peut s'interroger quant à l'éventualité de création d'un Livret intégralement dédié à l'environnement, pour répondre aux besoins de financement qui existent.

N'oublions pas qu'il existe aussi l'épargne solidaire. Cette épargne a été constituée en marge de l'épargne classique, à l'initiative notamment de l'association Finansol. Elle a longtemps été dédiée aux progrès de l'Homme et s'ouvre aujourd'hui à l'environnement. D'une manière générale, nous devons faire œuvre de pédagogie quant au sens que l'on donne à l'utilisation de l'argent, autour d'une question centrale : la destination des fonds ne doit-elle pas primer sur le taux dégagé ?

Mathieu WELLHOFF

On parle de l'ISR depuis longtemps. Reste-t-il une niche aujourd'hui ?

Michel AUZET

Il est vrai qu'il est difficile de vendre ce produit, dans l'ensemble des banques, vis-à-vis des particuliers. Le Crédit Agricole représente 10 milliards d'euros d'encours en ISR, pour les institutionnels. Concernant les particuliers, les chiffres sont plus modestes. Nous souhaitons faire croître ces encours liés aux particuliers de 50 % en 2010. Nous misons, pour cela, sur deux outils :

- la formation de nos réseaux (et singulièrement des chargés d'affaires « particuliers ») à l'ISR ;
- le produit, développé par CAM, en partenariat avec l'Agence française pour le Développement.

Les fonds collectés par ce produit sont investis dans des fonds socialement responsables. Une partie d'entre eux permettra aussi de financer, sur le terrain, des projets conformes aux exigences du développement durable. L'un des premiers projets sera par exemple la construction d'une usine de méthanisation en Afrique du Sud.

Emmanuel SOULIAS

A l'occasion de l'adoption récente, par la profession de l'assurance, de la Charte d'engagement pour le développement durable, les assureurs ont pris deux engagements. Le premier vise à promouvoir la commercialisation de l'ISR. Le second vise à rendre transparente l'étude qui est faite des actifs gérés par les assureurs (notamment l'évaluation des externalités sociales et environnementales des actifs gérés). Nous avons, par ailleurs, décidé de rejoindre un projet d'étiquetage des produits, aux côtés de la CNCE et de la MAIF. Il nous permet d'engager un dialogue avec nos sociétaires et nos clients, en vue d'effectuer des arbitrages. En nous engageant dans cette logique, nous pensons pouvoir mieux piloter le poids « carbone » et social de nos actifs.

Mathieu WELLHOFF

M. Eon, en tant que conseil aux particuliers, plaidez-vous pour l'ISR davantage que pour d'autres placements et allez-vous mettre l'accent, dans votre démarche d'étiquetage, sur des produits écologiquement plus performants ?

Olivier EON

Nous n'en faisons pas un critère de comparaison. Il n'est guère surprenant que l'ISR ne se développe pas, car il s'agit d'un concept flou, assez peu promu, de surcroît, par les établissements. Comment expliquer à un investisseur qu'il peut exister les titres Total ou Shell dans des fonds ISR ? En réalité, on se rend compte que la composition de ces fonds correspond, peu ou prou, à celle des grands indices boursiers. Certains de ces fonds sont transparents et prennent réellement en compte des critères non financiers, mais leurs résultats apparaissent moins nettement. Pour le reste, force est de constater qu'il n'existe pas de produit d'épargne « vert ». On peut s'étonner, notamment, que l'épargne logement ne soit pas déjà affectée à des travaux d'économie d'énergie. Il manque aujourd'hui un produit d'épargne accompagné de la garantie que les fonds collectés ne financeront pas des activités polluantes.

Mathieu WELLHOFF

L'objectif du LDD était d'affecter les ressources collectées à des prêts spécifiques. Ce paysage a énormément évolué depuis deux ans. Pouvez-vous nous retracer cette évolution, Olivier Eon, et quels sont les enseignements de la démarche de comparaison de prêts lancée par l'ADEME ?

Olivier EON

Il est vrai que nous avons assisté à des changements majeurs depuis trois ans, à partir de la transformation du Codevi en LDD, obligeant les établissements financiers à affecter une partie des ressources collectées à des travaux d'économie d'énergie dans le logement. Toute obligation doit être accompagnée d'un effort de stimulation. Pour cela, l'ADEME a contacté l'association *Testé pour Vous*, qui a l'habitude de comparer des produits financiers, sur la base de critères clairement affichés. Nous avons ainsi mis sur pied un observatoire des prêts destinés aux particuliers, avec pour objectif de repérer toutes les offres disponibles dans le domaine de la construction mais aussi dans le domaine du crédit à la consommation (notamment pour les véhicules écologiques). Cet observatoire a constitué un outil de veille concurrentielle, pour les établissements financiers eux-mêmes. 110 offres y sont aujourd'hui référencées, parmi lesquelles 77 sont notées. Ce comparatif est accessible au grand public sur Internet, depuis le site de l'ADEME et celui de *Testé pour Vous*.

On se rend compte que l'offre bancaire, dans ce domaine, n'est pas toujours visible en vitrine ou à travers les dépliants : les consommateurs doivent la chercher eux-mêmes. S'il existe des formules très intéressantes (par exemple des formules à taux zéro, généralement subventionnées, pour des produits ou équipements très spécifiques), la moyenne des TEG proposés, en juin dernier, s'élevait à 3,5 %. Cela ne témoigne pas, à nos yeux, d'un écart significatif par rapport aux crédits classiques.

Mathieu WELLHOFF

Les banques consentent-elles des efforts suffisants pour les prêts verts, par exemple ?

Par ailleurs, comment expliquez-vous des écarts parfois élevés entre le taux proposé pour le prêt et le taux de la ressource dont vous bénéficiez ?

Michel AUZET

Au sein du réseau Crédit Agricole, environ 1 % du montant des encours collectés sur le LDD est consacré aux prêts « verts », ce qui est loin de l'obligation qui nous est faite (10 %). Depuis que l'éco-comparateur existe, nous constatons que les banques mutualistes figurent toujours en tête de classement. Deux banques sont particulièrement bien classées : le Crédit Agricole, les Banques Populaires – et parfois, dans une moindre mesure, le Crédit Mutuel. En termes de taux, nos offres présentaient, en juillet, un taux moyen de 3,4 %, alors que les taux des prêts dédiés aux travaux sont rarement inférieurs à 4 %. Il existe donc un écart de 0,5 ou 0,6 % par rapport aux taux des autres prêts, ce qui témoigne d'un effort de la part des banques.

S'agissant des prêts dédiés aux économies d'énergie, il apparaît que le réseau Crédit Agricole continue de progresser : l'Eco-PTZ n'a pas donné lieu à un effet de cannibalisation, ce qu'il est intéressant de signaler. Les prêts dédiés aux économies d'énergie représentent, pour le Crédit Agricole, environ 500 millions d'euros d'encours et le nombre de prêts a continué de progresser en 2009, malgré la crise. Les prêts dédiés aux travaux ont, dans le même temps, connu une baisse significative.

Mathieu WELLHOFF

Les prêts dédiés aux économies d'énergie semblent représenter un vecteur de croissance important pour le secteur des banques et des assurances. La MACIF a d'ailleurs mis en œuvre un prêt de ce type, alors que vous n'êtes pas soumis à l'obligation légale dont nous avons parlé concernant le LDD. Comment expliquez-vous ce choix ?

Emmanuel SOULIAS

Nous proposons à nos sociétaires des prêts depuis quelques années déjà, même si nous ne faisons pas encore partie de l'univers bancaire. Rappelons que, dans le modèle théorique, un acteur mutualiste n'a pas d'actionariat rémunéré : tous les profits sont réinvestis au profit des sociétaires, de l'innovation ou de l'économie générale. Les taux « standards » de nos crédits et de nos prêts ne sont, globalement, pas très élevés. Pour le reste, nous assurons principalement l'automobile et l'habitation. Ce sont deux secteurs qui représentent une part importante des émissions de gaz à effet de serre. Depuis trois ans, nous proposons un crédit « développement durable » et un crédit dédié à l'achat de véhicules plus « propres » que d'autres. Ce choix découle d'un engagement majeur de la MACIF pour l'accessibilité des produits financiers à l'ensemble de la population.

Mathieu WELLHOFF

Une synergie semble indispensable entre les outils bancaires et les outils d'assurance, vis-à-vis des particuliers, compte tenu du rôle spécifique de l'assureur, sur le marché des particuliers, notamment dans le domaine du transport.

Emmanuel SOULIAS

La Charte d'engagement de la profession, en matière de développement durable, comporte des engagements précis, notamment dans la lutte contre le changement climatique et la préservation de l'environnement. L'un de ces engagements est exprimé ainsi : « promouvoir des mesures d'atténuation, par le développement de produits d'assurance à valeur ajoutée environnementale et sensibiliser nos assurés et les autres parties prenantes à adopter des comportements écologiques vertueux ».

L'assurance représente un levier, dans des décisions d'achat et d'investissement, puisque l'assureur est présent dans des décisions d'achat de véhicule ou de construction de nouveaux bâtiments. En matière de mobilité, nous pouvons proposer des solutions d'assurance plus accessibles, en fonction notamment des émissions polluantes des véhicules. A titre d'exemple, la MACIF a lancé en 2006 le produit « voiture propre et sûre », qui proposait de bonifier la partie « responsabilité civile » pour des véhicules électriques, hybrides ou des véhicules à essence émettant moins de 120 g de CO₂/km. A ce jour, 1,1 million de véhicules entre dans cette catégorie. Les compagnie d'assurance contribuent aussi à la recherche en matière de mobilité (notamment au travers des pôles de compétitivité), afin d'anticiper les risques qui accompagneront l'émergence de véhicules hybrides ou électriques. Enfin, l'assureur a pour rôle d'accompagner les mutations sociétales, par exemple au travers de l'aspiration à de nouvelles mobilités. C'est la raison pour laquelle nous proposons un service de covoiturage, en partenariat avec France Auto Partage.

Mathieu WELLHOFF

Le métier de l'assureur est centré sur la notion de risque. Or le changement climatique est synonyme de risques globaux et, dans le même temps, des véhicules plus propres peuvent être porteurs de nouveaux risques. Comment trouvez-vous un équilibre entre ces deux zones de risques mal connues ?

Emmanuel SOULIAS

Il s'agit en effet d'une difficulté. De nouveaux matériaux, dans le domaine de l'habitat, et de nouvelles solutions de mobilité, en matière de transports, font apparaître des zones d'incertitude. La plupart des assureurs a néanmoins fait le choix de se positionner vis-à-vis de ces nouveaux risques. Les pouvoirs publics nous demandent un engagement plus important, en particulier vis-à-vis de la performance énergétique des logements. Mais notre profession a une histoire et des pratiques et nous sommes obligés de « rudoyer » notre prudence, vis-à-vis de pratiques totalement nouvelles comme la construction collective, avec un groupe d'amis, d'une maison en paille, par exemple.

Mathieu WELLHOFF

Peut-on déjà se prononcer sur la qualité des assurances environnementales proposées actuellement sur le marché ?

Olivier EON

Cela me semble prématuré. Les actions de promotion des compagnies d'assurance font en tout cas une place limitée aux produits favorisant des efforts du point de vue environnemental. Il existe des formules proposant un tarif moins élevé en cas de faible kilométrage. C'est un premier pas mais les évolutions de ce type nous semblent assez timides pour l'instant.

Mathieu WELLHOFF

Michel Auzet, plusieurs réseaux proposent des « packages » mêlant le crédit et l'assurance. Ces produits vont-ils se développer ?

Michel AUZET

Nous devons certainement nous développer sur le volet assurantiel. Notre objectif est de disposer d'offres durables, au-delà des offres promotionnelles qui ont pu voir le jour. Nous n'en sommes pas encore là.

Arnaud BERGER

La recherche de garanties me paraît en tout cas un point crucial pour développer le financement de l'éco-innovation. Certains produits sont « verdis ». Les véhicules à faible émission demeurent des véhicules polluants, dans une certaine mesure. Dans le domaine du bâtiment, les labels tels que « BBC » (bâtiment basse consommation) seront adossés à des garanties de performance écologique, apportées par exemple par le test d'étanchéité à l'air. Il s'agit réellement de nouveaux produits. Cela fait craindre un report de risque vers le promoteur immobilier et cela pose un problème de marché : la garantie du bénéfice écologique attendu.

Mathieu WELLHOFF

Evoquons un point d'actualité : l'Eco-Prêt à Taux Zéro (Eco-PTZ), qui représente un effort financier de la part de l'Etat. L'ADEME a longtemps proposé aux particuliers le choix entre l'Eco-PTZ et le crédit d'impôt. Ces deux dispositifs peuvent aujourd'hui se cumuler, ce qui peut représenter une économie de 40 ou 50 % du coût global d'une opération. J'ai cru comprendre que le Crédit Agricole occupait une position de leader en matière d'Eco-PTZ. Il s'agit manifestement d'un relais de croissance pour le secteur du bâtiment. Est-ce le cas aussi pour l'accompagnement proposé par les banquiers ?

Michel AUZET

Le Crédit Agricole avait participé aux travaux préparatoires sur l'Eco-PTZ, à travers le COMOP qui avait été mis sur pied. Cela nous semble un produit très intéressant pour les particuliers, qui ont à choisir, dans un bouquet de travaux, un certain nombre d'objets qu'il peut financer. S'il choisit deux objets, le prêt peut être plafonné à 20 000 euros. S'il choisit trois objets spécifiques, le prêt peut être plafonné à 30 000 euros. L'Eco-PTZ a été lancé en avril 2009.

Certains réseaux ont lancé le produit un peu plus tard. Nous avons consenti un effort important de formation des chargés d'affaires notre réseau, afin d'expliquer les spécificités de ce produit. Nous avons également mis en œuvre une démarche de sensibilisation de nos clients.

En cinq mois, nous avons commercialisé environ 13 000 prêts, soit 35 % à 40 % du nombre total d'Eco-PTZ. Ces prêts ont connu une forte croissance depuis leur lancement. Le montant moyen des prêts progresse également. Nous nous efforçons, pour notre part, d'apporter des conseils aux particuliers afin qu'ils s'engagent dans la démarche : les premiers clients étaient peut-être les plus convaincus. Un effort d'incitation paraît aujourd'hui nécessaire. Des explications doivent aussi être apportées quant aux travaux à réserver pour ce dispositif. Nous mettons l'accent, à ce sujet, sur la logique de mise aux normes globale qui doit animer les particuliers – à la suite de quoi des priorités peuvent être définies, du point de vue des économies d'énergie potentielles. Nous souhaitons inciter les particuliers à réaliser des économies d'énergie de l'ordre de 20 % à 30 %.

Mathieu WELLHOFF

Olivier, conseillez-vous aux particuliers de se tourner, sans réserve, vers l'Eco-PTZ ?

Olivier EON

Il s'agit d'un prêt et il convient de s'assurer de la solvabilité du ménage. Pour le reste, il n'existe pas de meilleure offre qu'un prêt à taux zéro.

Mathieu WELLHOFF

Quid des ménages les plus modestes ou sensiblement endettés ? Peut-on prendre en compte les économies d'énergie attendues dans le calcul de l'endettement ?

Arnaud BERGER

L'Eco-PTZ est ouvert à toute personne. Cela dit, force est de reconnaître que les premiers prêts que nous avons accordés concernaient plutôt des ménages aisés qui recherchaient un avantage financier ou fiscal. Pour le reste, la capacité de remboursement constitue un critère déterminant. Dans le cas des personnes en situation de précarité énergétique, rappelons que l'Eco-PTZ peut s'ajouter au crédit d'impôt et aux subventions de l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat). Cependant, ces personnes ont souvent d'autres priorités que la recherche d'économies d'énergie et leur relation à la banque constitue parfois un frein à l'engagement dans une telle démarche. On peut regretter l'absence de fonds de garantie dédié à ce type de public.

Mathieu WELLHOFF

Avec l'Eco-PTZ, les pouvoirs publics sont parvenus à lancer un outil de grande qualité, qui répond aux objectifs du Grenelle de l'environnement. Pourquoi ne parvient-on pas à déployer une démarche similaire en matière d'assurance ?

Emmanuel SOULIAS

Une dynamique a en tout cas été lancée. Les assureurs ont réfléchi aux côtés des pouvoirs publics pour la garantie de la performance énergétique du logement. Cette performance comportant une dimension comportementale qui nous échappe, il a semblé à la profession qu'elle ne pouvait s'engager sur ce point. Un engagement porte, en revanche, sur la bonne fin des travaux. Plus largement, nous devons être en mesure de proposer un conseil et un accompagnement pédagogique.

Mathieu WELLHOFF

Je vous propose d'ouvrir le débat avec la salle.

Emmanuel GAUTIER, Natixis Asset Management

J'ai la chance de travailler depuis une dizaine d'années sur l'ISR et l'épargne solidaire. Je puis vous assurer que ces fonds connaissent un développement significatif. Dans le cas de l'ISR, le comité syndical de l'épargne salariale fournit un cadre auquel doivent se soumettre les établissements, ce qui simplifie l'évaluation des produits. C'est encore plus vrai dans le cas de l'épargne solidaire, pour laquelle le cadre normatif est défini par les pouvoirs publics. Ce marché est en passe de connaître un doublement de son volume, en raison notamment de l'obligation qui est faite aux promoteurs de PERCO et, à compter du 1^{er} janvier prochain, de PEE, de réserver une part à l'épargne solidaire. Celle-ci constitue aussi une source d'activité importante pour les banques.

François Van OBERGEN, membre de Quercy Energie, A Gauche en Europe

Peut-être les sociétaires pourraient-ils aussi apporter de l'argent, à travers un fonds. Celui-ci serait affecté à la croissance verte, selon des modalités à déterminer, principalement dans leur région.

Arnaud BERGER

Les parts sociales des sociétaires sont réglementées et leur usage est strictement encadré. On ne peut donc pas envisager de procéder de cette façon.

Madame CHARLY, vice-Présidente, communauté urbaine de Lille

Au sein de la communauté urbaine de Lille, nous avons développé des politiques de lutte contre l'habitat précaire. Elles sont tournées, notamment, vers les propriétaires occupants à très faibles revenus. Malgré tous les outils d'accompagnement financier qui existent, nous constatons que la question de la solvabilité des ménages continue de se poser. Cela constitue une difficulté majeure et un frein au développement de ces dispositifs. La question de la création d'un fonds de garantie du risque a été soulevée. Je crois que le secteur bancaire ne peut être absent de cette discussion à engager avec les collectivités locales, ne serait-ce qu'au titre de la responsabilité sociale et environnementale qu'il entend assumer.

Mathieu WELLHOFF

L'ADEME a organisé, la semaine dernière, un colloque sur le thème de la précarité énergétique. Le même constat y a été dressé : on bute sur la question des fonds de garantie. Valérie Léthard a demandé à son administration de travailler sur les enjeux sociaux du Grenelle de l'environnement et notamment la précarité énergétique. L'éventualité de « fléchage » de fonds de garantie fait l'objet de nombreuses réflexions actuellement.

Christophe VERNIER, Crédit Coopératif

Nous voyons qu'un effort a été attendu des banques en matière de taux. Les banques ont répondu « présent » mais ne nous leurrons pas : l'activité de crédit immobilier présente des marges très réduites. Un effort significatif sur les taux ne peut donc pas s'inscrire dans la longue durée, sauf à disposer d'une ressource pérenne permettant de financer ces emplois à taux bonifiés. Il peut s'agir d'une ressource mobilisée de façon volontaire, à travers un outil comme le Livret Codévert. Il peut aussi s'agir d'une ressource réglementée et je crois qu'il existe là un champ d'action important pour la puissance publique, afin de permettre aux banques de faire leur travail sans perdre de l'argent.

La relance « verte » et le financement des investissements publics

Table ronde 3

Participent à la table ronde :

Valérie FOURNIER, Présidente, Entreprises Sociales pour l'Habitat (ESH) ;

Didier JANCI, Responsable Stratégie, Economie et Développement durable, Caisse des Dépôts ;

Michèle PAPPALARDO, Commissaire générale, Commissariat général au Développement durable (MEEDDM) ;

Marc RIZZOTTO, Directeur Développement durable, Dexia ;

Alain ROUSSET, Président, Association des Régions de France (ARF), Président, Conseil régional d'Aquitaine.

La table ronde est modérée par Xavier TIMBEAU, Directeur, Département Analyse et Prévision, OFCE (Office français des Conjonctures économiques).

Xavier TIMBEAU

Le thème de cette table ronde se situe au carrefour de deux problématiques : la nécessaire relance de l'économie, d'une part ; la façon dont les pouvoirs publics peuvent peser, dans le souci du long terme, pour accélérer l'évolution de l'économie française vers la croissance verte.

Didier Janci, quel rôle la Caisse des Dépôts peut-elle jouer pour favoriser cette évolution ?

Didier JANCI

La Caisse des Dépôts est un investisseur de long terme au service de l'intérêt général. De ce fait, elle est moins soumise aux contraintes de liquidité et peut réaliser des arbitrages socialement désirables entre bénéfices de court terme et bénéfices de long terme. La Caisse des Dépôts peut lisser, au cours du temps, les risques qu'elle prend. De plus, le calcul de rentabilité de ses investissements tolère un taux d'actualisation plus faible que celui pris en compte par d'autres acteurs économiques. Ce choix a des conséquences directes sur les décisions d'investissement de la Caisse, par exemple en matière de financement de l'innovation ou du logement social. Par ailleurs, nous prenons en compte un certain nombre d'externalités économique et/ou environnementales. Financer l'innovation ou les infrastructures suppose de prendre des risques. Il convient de peser ceux-ci, au regard de la rentabilité financière mais aussi en fonction des externalités qui y sont associées.

Xavier TIMBEAU

Marc Rizzotto, Dexia constitue une banque importante, dont la principale activité se déploie auprès des collectivités locales. Quelle est la stratégie de Dexia face aux enjeux qui nous réunissent ?

Marc RIZZOTTO

Le groupe Dexia intervient en effet dans le financement du secteur public local, en France. La révolution qui est en marche, du point de vue de la croissance verte, nous impose de renouveler notre approche financière, pour plusieurs raisons. En premier lieu, les investissements qu'il nous est demandé de financer présentent des spécificités distinctives. Ils peuvent, par exemple, générer des économies ou des revenus, ce qui tranche avec les investissements « traditionnels ». Il s'agit aussi d'opérations requérant des critères d'analyse et de faisabilité plus poussés et imposant une analyse transversale, au lieu d'examiner successivement les aspects techniques et financiers, comme nous le faisons habituellement. En d'autres termes, il s'agit d'opérations qui s'apparentent au financement de projets davantage qu'au financement de budgets. Cela nécessite que nous prenions en compte une analyse en coût global. Ces opérations se caractérisent aussi par une demande importante d'aide à la décision de la part des maîtres d'œuvre.

Xavier TIMBEAU

Intégrez-vous, dans les aspects techniques, les aspects juridiques et contractuels, tels que le partenariat public-privé ?

Marc RIZZOTTO

Cela peut aller jusque-là, en effet. Plus généralement, les cadres juridiques sur lesquels nous intervenons doivent évoluer, en raison par exemple de risques distincts de ceux qui existent généralement dans nos opérations.

Xavier TIMBEAU

Alain Rousset, les outils que vous avez à votre disposition sont-ils adéquats, au regard de la fonction de contrôle que vous devez exercer ?

Alain ROUSSET

Ce n'est plus tellement une question de contrôle. Les collectivités locales ont engagé des processus favorisant une croissance verte bien avant le Grenelle de l'environnement. Lorsque j'étais maire de Pessac, nous avons engagé une réflexion sur l'éclairage public. C'était il y a vingt ans. De la même façon, les appuis à la recherche sur les nouvelles énergies, l'orientation en faveur du véhicule électrique ou la nouvelle façon de construire des lycées, étaient lancés bien avant le Grenelle de l'environnement. Celui-ci a synthétisé, d'une certaine façon, et reconnu toutes ces démarches.

L'enjeu consiste à coordonner ces initiatives, et à se donner les moyens de continuer à innover. J'aime entendre notre ministre parler des centaines de milliards d'euros consacrés à la croissance verte, par exemple pour le fret ferroviaire. Force est néanmoins de constater que, pour l'instant, les fonds disponibles sont inexistantes. Nous allons lancer, dans le Sud-Ouest, un « plan campus » d'une portée extraordinaire. La ministre demande toutefois au Conseil régional d'en financer la moitié, alors que tel n'est pas notre rôle.

Il faut donc organiser la gouvernance entre les collectivités locales, les partenaires privés et l'Etat. Tant que nous resterons dans une logique jacobine de centralisation, nous n'irons sans doute pas assez vite.

Xavier TIMBEAU

Nous entendons votre appel à la décentralisation.

Alain ROUSSET

L'Etat jacobin est lent et n'a pas d'idées. Il est aussi coûteux, car il « double » toutes les compétences transférées aux collectivités locales. De plus, l'Etat est, globalement, en faillite. Il nous demande de financer la moitié de la Ligne à Grande Vitesse que nous souhaitons créer en Aquitaine. Cela représente le coût de la construction de dix lycées – qui, eux, relèvent de nos compétences.

Xavier TIMBEAU

Valérie Fournier, Entreprises Sociales pour l'Habitat constitue la Fédération professionnelle des sociétés anonymes de l'habitat social. Vous représentez plus de la moitié du stock existant de logements sociaux. Vous êtes lourdement interpellée, au regard des enjeux de renouvellement du parc, car celui-ci représente un tiers des émissions de CO₂ et un quart des gains potentiels, selon toutes les projections.

Valérie FOURNIER

L'habitat constitue en effet un élément clé de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les 982 sociétés adhérentes d'Entreprises Sociales pour l'Habitat gèrent 2 millions de logements sociaux et construisent plus d'un logement neuf sur deux. Nous sommes donc interpellés au titre de la rénovation des logements et au titre de la construction de logements neufs. Nous avons déjà mené de très nombreuses initiatives en matière de développement durable. On ne sait pas toujours, par exemple, que le parc social est plus économe, à hauteur de 25 % ou 30 %, que le parc privé. De plus, nous avons à cœur d'être présents dans la poursuite de ces efforts. Nous construisons actuellement, à Reims, le premier immeuble passif social et la quasi-totalité de la production respecte les normes HQE ou THQE. Pour ce qui est de la réhabilitation, nous avons vu le ministre et nous avons identifié conjointement 800 000 logements à réhabiliter. Nous avons pris l'engagement de les ramener dans la catégorie T d'ici 2020. Nous aurons réhabilité 40 000 logements à la fin de l'année et l'effort de réhabilitation sera porté à 60 000 logements en 2010. Le ministre nous dit aujourd'hui que le nombre de logements à réhabiliter n'est plus de 800 000 logements mais d'un million et demi. Nous aurons, à l'évidence, besoin d'être accompagnés pour relever ce défi.

Xavier TIMBEAU

Quelle est la principale difficulté que vous rencontrez aujourd'hui ?

Valérie FOURNIER

Le loyer d'équilibre d'une opération HLM dépend du financement initial, du montant de l'emprunt et des concours complémentaires (1 % Logement, etc.). Nous y ajoutons des fonds propres et l'on peut ainsi calculer le loyer d'équilibre. Les programmes de rénovation urbaine requièrent des financements très importants. Les objectifs de construction neuve ont été accrus. L'adoption de nouvelles normes constitue une contrainte supplémentaire. Dans ce contexte en évolution rapide, nous avons l'objectif de continuer à proposer des logements au loyer abordable, afin de répondre à la demande d'un public de plus en plus paupérisé.

Xavier TIMBEAU

Didier Janci, la Caisse des Dépôts est-elle la clé de ces projets et disposez-vous des instruments adéquats pour répondre à cette demande ?

Didier JANCI

Le développement durable constitue une des quatre priorités de la Caisse des Dépôts et nous avons un plan d'action détaillé en matière de croissance verte. Nous intervenons pour la rénovation des logements sociaux, au travers des fonds d'épargne. Nous avons également pour objectif de contribuer à l'amélioration de l'efficacité énergétique de 100 000 logements sociaux. Enfin, nous bonifions les prêts accordés aux organismes du logement social.

Par ailleurs, la Caisse des Dépôts est spécialisée dans le financement du « haut de bilan » des entreprises innovantes. Nous finançons quatre fonds dédiés aux innovations « vertes ». La Caisse des Dépôts a développé récemment des outils de financement en matière de biodiversité et nous sommes le premier acteur financier à se positionner dans ce domaine. Ce fonds, abondé par nos fonds propres, vise notamment à monter des opérations de compensation : nous achetons des actifs naturels, dans une logique de préservation, et en accord avec les ministères concernés. Lorsque des sociétés ont besoin de compenser des dommages causés à l'environnement, nous pouvons servir de tiers de confiance pour cette compensation.

La Caisse des Dépôts est également très active du point de vue de la dynamique territoriale, par exemple pour la promotion des éco-quartiers. Cette présence sur le terrain s'exprime à travers l'apport de solutions durables, mais aussi à travers la rénovation des universités. Nous avons réalisé, à ce titre, une étude sur le bilan énergétique des universités française. Elle est aujourd'hui accessible au grand public.

Xavier TIMBEAU

Mme Pappalardo, vous êtes Commissaire générale au sein du Commissariat général au développement durable. Vous représentez, à ce titre, l'Etat central et l'intérêt général. Que vos inspirent ces débats, à ce stade ?

Michèle PAPPALARDO

Je voudrais d'abord revenir sur les apports du Grenelle de l'environnement. Au-delà des pionniers et des expériences, menées ici ou là depuis un certain nombre d'années, le Grenelle a permis, en réunissant tous les acteurs, de s'approprier ces initiatives et de fixer des objectifs partagés. Ce n'est pas mince : faute d'une vision commune, des initiatives dispersées, aussi intéressantes soient-elles, peuvent se traduire par une déperdition d'énergie, voire même une perte d'efficacité dramatique. Cet apport, sur le plan de la méthode, me paraît essentiel.

La croissance verte constitue une orientation plus récente : la crise a suscité des plans de relance, fondés, dans la quasi-totalité des cas, sur des principes similaires (recyclage, économies d'énergie, etc.). Il s'agit aujourd'hui d'identifier des filières à déployer totalement pour atteindre nos objectifs. Cela renvoie au rôle des entreprises, à la recherche, à la formation professionnelle, aux financements... Cette logique met aussi en exergue le rôle de l'Etat. Celui-ci apporte des crédits budgétaires : à titre d'illustration, 19 milliards d'euros sont consacrés au Grenelle de l'environnement au titre du budget 2010-2011. L'Etat doit aussi orienter le marché dans la direction des objectifs du Grenelle de l'environnement, ce qui est indispensable afin de stimuler la création d'une offre. Il y a là une responsabilité importante, au même titre que la fiscalité. L'affichage de tarifs d'achat d'énergies renouvelables, tels que le photovoltaïque et l'éolien, permet de créer le marché et de fournir aux investisseurs des signaux qui balisent et sécurisent leurs décisions. La commande publique constitue un outil supplémentaire de soutien des filières en émergence.

Enfin, l'Etat s'efforce de créer des outils facilitant la mise en place de financements. Le travail lancé autour des partenariats public-privé et des contrats de performance énergétique s'inscrit dans cette logique. Il doit se poursuivre, notamment au sujet des fonds de garantie, dont il a été question au cours d'une précédente table ronde.

Alain ROUSSET

Nous pouvons nous accorder sur un certain nombre de points. L'Etat met en place des normes qui permettent d'accélérer la transformation des logements, l'évolution des transports. Ce sont souvent, d'ailleurs, des objectifs édictés préalablement par Bruxelles. L'Etat a également un rôle de veille technologique. Il est important qu'il existe un lieu de référence de cette nature, de même qu'une filiale a besoin des services « support » de sa maison mère. De la même façon, il n'existe pas de lieu de dialogue des ministères entre eux, car nous sommes restés dans une logique verticale. L'Etat a vocation à intervenir dans le financement, ne serait-ce qu'au travers de ses politiques fiscales. Enfin, l'Etat doit jouer un rôle de contrôle. Mais cela ne lui suffit pas : l'Etat veut aussi être un opérateur sur le territoire, et c'est là que naissent les difficultés. Un élu local doit rendre des comptes à ses électeurs. Il n'en est pas de même d'un Préfet ou d'un directeur départemental de l'équipement. A quoi cela sert-il de dédoubler toutes ces compétences ?

Michèle PAPPALARDO

Je rejoins votre analyse quant au besoin d'une vision commune de « veille », à visée industrielle et pour la recherche. Nous y travaillons actuellement et nous aurons certainement des pistes à proposer dans ce domaine, par exemple dans le domaine de la chimie verte.

Valérie Léthard souhaite aussi favoriser la coopération avec les régions, sur les questions de formation et de préparation des compétences de demain.

Xavier TIMBEAU

Marc Rizzotto, Valérie Fournier et Didier Janci, vous êtes, avant tout, des acteurs de terrain. Existe-t-il, à vos yeux, un problème de gouvernance ou d'articulation des responsabilités ?

Marc RIZZOTTO

Il s'agit de matières complexes et la simplification constitue toujours, sur de tels sujets, un gain, qu'il s'agisse de l'organisation de la gouvernance ou de la répartition des financements. Je ne suis pas certain, toutefois, que l'on identifie de façon immédiate des pistes pour cette simplification : ce sera sans doute un effort de longue haleine. Nous sommes engagés dans une démarche itérative et nos efforts doivent se poursuivre.

Valérie FOURNIER

Il existe une nuance entre gouvernance et contrôle. Lorsque l'Etat perd sa fonction de donneur d'ordres, certains de ces services tendent parfois à basculer dans le contrôle. Il est heureux que chacun reconnaisse aujourd'hui que la gouvernance consiste à co-gérer les démarches décidées ensemble, dans un esprit de respect mutuel.

Je rejoins par ailleurs l'analyse selon laquelle un effort de simplification est indispensable : en matière de logement, par exemple, les labels se superposent (RT 2005, le BBC, logements passifs, HQE, etc.) et rares sont les bailleurs ou les occupants qui peuvent aujourd'hui s'y retrouver.

Michèle PAPPALARDO

Observons que la diversité des labels résulte aussi, d'une certaine façon, de la décentralisation et de la multiplication d'initiatives pionnières dans leur domaine, l'Etat ayant laissé ces démarches se développer. Nous avons peut-être besoin que l'Etat fixe des règles. C'est le cas avec la réglementation thermique, dont la version en vigueur actuellement est la RT 2005. Nous travaillons à la préparation de la réglementation thermique 2012. Pour le reste, certains acteurs seront toujours en avance sur la réglementation et nous ne devons pas chercher à les en empêcher. Dans le domaine de la construction, ces acteurs peuvent alors obtenir le label « BBC ». Je vois mal comment nous pourrions empêcher certains acteurs d

Xavier TIMBEAU

Je vous propose d'ouvrir le débat avec la salle.

Sébastien GODINOT, Les Amis de la Terre

Un aspect n'a pas été abordé, concernant le rôle de l'Etat : celui d'acteur financier public, au travers d'organisations nationales ou internationales (Coface, Banque Mondiale, etc.). Les Amis de la Terre viennent de publier un rapport intitulé « institutions financières internationales et climat : la grande hypocrisie ». L'analyse des financements de la Banque Mondiale au secteur de l'énergie montre en effet que les trois quarts de ces financements ont été destinés aux énergies fossiles. Il en est de même pour les concours financiers de la BEI. Les montants en jeu sont colossaux. Ils vont alimenter des émissions massives de gaz à effet de serre pendant des décennies. On se rend compte également que l'entreprise bénéficiant des plus fortes garanties de la Coface est Airbus. Tous ces aspects ne sont jamais comptabilisés au titre des soutiens de l'Etat français à l'aggravation du changement climatique : seules les ONG se saisissent de ces sujets. Cela décrédibilise la cohérence des politiques publiques de l'Etat en matière de changement climatique.

Xavier TIMBEAU

Il me semble que votre question pourrait être élargie : l'Etat participe aussi à des projets dont le contenu écologique est discutable. On pourrait donc plaider pour une remise à plat de l'ensemble de l'action de l'Etat, afin de rechercher un effet de levier plus puissant.

Michèle PAPPALARDO

Je n'ai pas le sentiment que le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDM) soit fortement associé aux choix de financement effectués au travers des institutions internationales, même si ces dernières progressent, au moins dans les discours. Nous allons nous efforcer d'exercer un rôle d'incitation accru de ce point de vue. Plus largement, le MEEDDM s'efforce de mener une action structurante de façon globale. Nous plaidons par exemple, en matière de transport, pour la rénovation des voies, indépendamment des projets de construction de lignes nouvelles. Cela traduit une évolution sensible des politiques publiques en matière de transport. Nous déployons cet effort dans tous les domaines, notamment en recherchant des solutions de substitution écologiquement plus efficaces. Pour autant, Air France ne peut cesser d'exister du jour au lendemain et il ne saurait être question de faire table rase du passé.

L'impact des enjeux climatiques sur le financement des entreprises

Table ronde 4

Participent à la table ronde :

Marine de BAZELAIRE, Directrice du Développement durable, HSBC France ;

Sébastien GODINOT, chargé de campagnes institutions financières, Les Amis de la Terre ;

Serge HARRY, Président-directeur général, Bluenext ;

Jean-Michel LASRY, Président du comité de pilotage, chaire « Finance et Développement durable » ;

Philippe ZAOUATI, Directeur du développement, Natixis Asset Management ;

Christian de PERTHUIS, Professeur associé, Université Paris-Dauphine, conseiller scientifique, Caisse des Dépôts.

La table ronde est modérée par Anne-Catherine HUSSON-TRAORE, Directrice générale, Novethic.

Anne-Catherine HUSSON-TRAORE

La conviction selon laquelle le changement climatique impactera les entreprises du point de vue économique est aujourd'hui partagée par de nombreux acteurs, au premier rang desquels les entreprises et les investisseurs financiers. A titre d'illustration, 500 dirigeants économiques de premier plan ont signé, ce matin, le « communiqué de Copenhague », demandant aux gouvernements appelés à participer à la conférence de Copenhague, au début du mois de décembre, de conclure un accord « ambitieux, solide et équitable », concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Christian de Perthuis, vous êtes l'auteur de l'ouvrage qui vient de paraître, « et pour quelques degrés de plus ». Quelle est votre analyse de l'impact des enjeux climatiques sur le financement des entreprises ?

Christian de PERTHUIS

Lorsqu'on met en place un système de marché de permis d'émissions, l'on crée une « rente » carbone. En Europe, 2 milliards de tonnes de CO₂ font désormais l'objet de quotas. Ce volume valait, avant la mise en place de ce marché, zéro. Il vaut aujourd'hui 40 à 80 milliards de dollars, suivant le prix du carbone. La question est donc celle du partage de la « rente carbone » créée par la nouvelle tarification du carbone. Au cours des années qui viennent, la tarification du carbone variera selon que les émissions sont de nature énergétique ou de nature agricole et forestière.

Une autre nouveauté de l'économie du climat réside dans l'émergence d'une nouvelle problématique : l'adaptation aux impacts du changement climatique. Quelle que soit la vigueur de la réduction des émissions, le climat est appelé à évoluer et cela aura de multiples conséquences.

Il me semble que le prix du carbone aura trois implications majeures. En premier lieu, l'efficacité énergétique sera créditée d'un bonus qui n'existe pas aujourd'hui. Il s'agit du premier levier à la disposition des entreprises et elles s'en saisiront d'autant plus aisément qu'elles peuvent espérer réaliser des économies. En deuxième lieu, la tarification du carbone aura un impact sur les choix d'investissement des entreprises, du fait de la variation induite dans le calcul de rentabilité. Enfin, l'on peut envisager une « titrisation » de la valeur du carbone : si l'on estime que la tonne de carbone aura une valeur de 30 euros en 2013, des instruments financiers sont à imaginer afin de ramener cette valeur à une dotation en capital que l'on peut offrir aujourd'hui.

Le volontarisme des acteurs, qu'il s'agisse des entreprises ou de l'Etat, est une chose. La clé de la réussite réside, à mes yeux, dans les systèmes d'incitation économique. Le changement climatique constitue un champ novateur, de ce point de vue, ce qui laisse augurer de la possibilité d'évolutions majeures.

Anne-Catherine HUSSON-TRAORE

Marine de Bazelaire, quels peuvent être les contours d'une « politique climat » pour une banque telle que HSBC ? En quoi intègre-t-elle les métiers de la banque, au-delà d'une préoccupation de communication et d'affichage ?

Marine de BAZELAIRE

HSBC est présente dans 83 pays et sa stratégie s'appuie sur trois constats :

- la croissance des pays émergents, supérieure à celle des pays développés ;
- l'augmentation des flux, qui est plus rapide que l'évolution des PIB ;
- le changement démographique, qui s'accompagne d'un vieillissement de la population dans l'ensemble des pays.

A titre d'exemples, malgré les efforts importants que consent un pays comme la Chine, nous savons qu'il se crée en moyenne chaque semaine, dans ce pays, deux usines à charbon. Un groupe comme le nôtre a le choix de ne pas financer de tels projets et c'est ce que nous faisons. Nous sommes signataires des principes « Equateur », comme cinquante groupes bancaires dans le monde. Nous les appliquons de façon précise et pragmatique, à travers le respect d'un certain nombre de règles dans cinq secteurs : l'eau potable, l'énergie, les industries extractives, l'industrie chimique et la forêt ou ses produits dérivés. Nous cherchons à nous associer les meilleurs experts, ce qui explique par exemple que Lord Stern soit le conseiller spécial du groupe HSBC pour les questions environnementales. Il travaille avec un centre d'expertise pour le climat, créé par HSBC et basé à Londres et Bombay. Ce centre nous fournit de nombreuses informations macroéconomiques, par exemple, sur les plans de relance et le volume investi par les Etats pour lutter contre le changement climatique.

Nous menons également des études sur la perception, par la population de divers pays, du changement climatique et de l'action des entreprises ou des Etats. Grâce à cette veille, nous savons que le changement climatique constitue aussi une opportunité pour HSBC. Nous avons ainsi créé une famille d'indices permettant de nous aider à repérer les entreprises qui tirent le mieux parti du changement climatique. 338 entreprises sont ainsi suivies attentivement.

Cet indice sur-performe l'indice MSC World. Il apparaît également que... Enfin, le chiffre d'affaires généré par ces entreprises a atteint, en 2008, 530 milliards de dollars, soit 75 % de plus qu'en 2007, ce qui dépasse de loin nos projections. Ces trois bonnes nouvelles nous conduisent à conseiller les plus grands investisseurs de la planète d'investir dans ces entreprises écologiquement performantes.

Anne-Catherine HUSSON-TRAORE

Bluenext est une joint venture créée par la Caisse des Dépôts et NYSE-Euronext. Serge Harry, quels sont, aujourd'hui, les grands outils de la « finance climat » ?

Serge HARRY

NYSE-Euronext déploie un effort soutenu, en liaison avec les pouvoirs publics, afin de faciliter l'accès des entreprises du secteur du développement durable à un financement par le marché. Nous menons aussi des actions de visibilité, telles que le lancement d'un indice « low carbon », construit en collaboration avec des ONG. Son objectif est de centraliser les cent grandes entreprises européennes mettant en œuvre les efforts les plus importants pour réduire leurs émissions de CO₂. En moyenne, les émissions de ces entreprises sont inférieures de 42 % à celles des entreprises du même secteur.

Bluenext est la bourse du carbone, basée à Paris. Filiale de NYSE-Euronext et de la Caisse des Dépôts, elle est née en 2005, au moment où un prix a été attribué à la tonne de CO₂. Elle couvre environ 50 % des émissions de dioxyde de carbone en Europe. Un niveau maximum d'émissions est décidé sur le plan politique. 11 000 sites européens font partie actuellement de ce marché au sein duquel des quotas d'émission peuvent être échangés. Chaque entreprise reçoit gratuitement, chaque année, un certain nombre de quotas, exprimés en tonnes de CO₂.

Anne-Catherine HUSSON-TRAORE

En d'autres termes, peut-on considérer qu'il existe aujourd'hui des outils de la « finance carbone » très proches de ceux de la finance « classique » ?

Serge HARRY

Il a fallu créer un marché mais, au départ, cette bourse était à la disposition des entreprises. Elle se financiarise car pour être efficace et émettre un signal-prix cohérent, une bourse doit être liquide. En l'occurrence, je crois que cette bourse joue le rôle qui en était attendu. Rappelons aussi qu'une évolution majeure est attendue en 2013 : les entreprises devront alors payer tout ou partie du quota qui leur est attribué *ex ante*. Dans le même temps, les quotas seront moins nombreux. On peut donc s'attendre à une augmentation du prix de la tonne de carbone et cela impactera les plans d'investissement des entreprises.

Anne-Catherine HUSSON-TRAORE

Sébastien Godinot, comment Les Amis de la Terre analysent-ils les mécanismes mis en place aujourd'hui et sont-ils de nature à réduire de façon efficace les émissions de gaz à effet de serre ?

Sébastien GODINOT

Au cours des dernières années, les banques se sont trouvées au cœur de scandales d'envergure (Madoff, Kerviel, bonus, etc.). Nous constatons que les banques sortent de la crise en ayant perdu une grande part de leur crédibilité. Une remise en cause du système financier mondial et européen nous paraît indispensable, au-delà des enjeux climatiques. Nous avons à peu près quarante ans pour créer une économie verte, faute de quoi nous mettrons en cause la survie de l'humanité. Cela suppose une implication majeure de l'ensemble du système financier, public et privé.

Le cadre public est présent de façon marginale, voire totalement absent, dans l'incitation à l'engagement vers une économie verte. Cela ne concerne, de plus, que la contrainte carbone. En d'autres termes, les banques continuent, à peu de chose près, à orienter l'économie comme elles le souhaitent. Les banques ont commencé à travailler sur leur impact direct (réduction de la consommation de papier, de la consommation d'eau, etc.). Ce sont des actions tout à fait marginales, puisque ces impacts directs représentent, au plus, 1 % des émissions de gaz à effet de serre induites par les financements des banques. Enfin, les banques ont, peu à peu, développé des approches volontaires. Nous restons déçus par ces approches, qui restent très limitées dans leur champ. Cela correspond rarement aux meilleures pratiques internationales et les mécanismes de vérification indépendante de l'efficacité de ces actions en sont presque toujours absents. Le développement durable demeure donc une niche au sein des banques de financement et d'investissement. Il y occupe même une place tout à fait marginale.

Face à ces constats, plusieurs axes d'intervention nous semblent prioritaires. Nous avons d'abord besoin de nouveaux indicateurs, afin de mesurer l'impact environnemental et social des activités bancaires. Euronext a lancé son indice « low carbon ». Si celui-ci nous paraît relativement peu ambitieux, en raison du poids écrasant que conserve le secteur des énergies fossiles, une autre initiative nous paraît plus intéressante : l'étiquetage proposé par les Caisses d'Epargne, à partir d'une méthodologie en trois points (calcul du risque financier, notation de la responsabilité sociétale du produit, calcul des émissions de gaz à effet de serre générées par le produit financier). Une analyse que nous allons publier à l'automne estime qu'il s'agit aujourd'hui de la meilleure méthodologie au monde. C'est pourquoi nous proposons qu'elle soit généralisée, afin que nous disposions d'indicateurs que les banques pourront ensuite prendre en compte.

Nous avons également besoin de politiques sectorielles au sein des banques. Ceci recouvre deux aspects à nos yeux : la réduction des risques dans les secteurs sensibles (mines, agrocarburants, etc.), d'une part ; le soutien des secteurs faisant partie de l'économie verte, d'autre part. Cela pourrait conduire à réduire, dans le secteur de l'énergie, les financements accordés aux énergies fossiles.

Anne-Catherine HUSSON-TRAORE

Une question majeure réside dans la prise en compte, dans les modèles de calcul, des émissions indirectes liées aux activités financées. Philippe Zaouati, cette question est-elle au cœur de l'activité d'un gestionnaire tel que Natixis AM ?

Philippe ZAOUATI

Il est vrai que l'ISR (investissement socialement responsable) constitue aujourd'hui un « fourre-tout » : nous sommes dans une jungle lexicale, mêlant des thématiques diverses. Un Asset Manager a pour rôle d'aider ses clients, qui sont des investisseurs, à réorienter leur épargne vers ces nouvelles thématiques de croissance. Certains d'entre eux sont déjà convaincus. Nous leur apportons une expertise complémentaire, afin de détecter les meilleures opportunités et d'identifier les entreprises les plus vertueuses. D'autres ne sont pas encore convaincus. Nous avons un effort de pédagogie à déployer à leur égard, et l'étiquetage en constitue une bonne illustration. Les investisseurs sont généralement animés par deux types de motivation : la performance financière et la volonté d'agir dans une direction donnée, à travers l'investissement consenti. Ces deux objectifs peuvent se rejoindre autour du développement durable et du changement climatique, d'autant plus que la crise accentue l'importance de ces deux dimensions.

Les principaux produits, dans ces domaines, étaient jusqu'à présent de nature thématique, et tout à fait ciblés. Cela revient à créer une niche. Nous avons privilégié une réflexion plus large, en se demandant quel pouvait être l'impact du changement climatique sur un portefeuille diversifié. On se rend compte, alors, que cet impact est transversal et concerne un très grand nombre de secteurs, à travers la gestion des ressources, le traitement des déchets, l'efficacité énergétique ou le changement des comportements à promouvoir. C'est ce qui explique que notre portefeuille comporte aujourd'hui des titres représentant un très large spectre de secteurs d'activité.

Anne-Catherine HUSSON-TRAORE

Jean-Michel Lasry, la chaire de « Finance et développement durable » dont vous présidez le comité de pilotage est hébergée par l'université Paris-Dauphine. Un travail de recherche est assez avancé sur ce sujet en France. Pouvez-vous caractériser les grands axes de recherche dont il est question ?

Jean-Michel LASRY

Notre Chaire a été créée il y a quatre ans, à l'initiative d'EDF et du Crédit Agricole. Le service de Recherche et Développement d'EDF compte 2 000 personnes, dont au moins 1 000 chercheurs. EDF et Calyon (filiale du Crédit Agricole) ont souhaité, en 2005, financer une recherche universitaire fondamentale. La Chaire « finance et développement durable » créée pour répondre à ce besoin. Ni l'Etat ni les régions n'avaient, jusqu'alors, financé une recherche fondamentale sur ces aspects.

Les questions traitées sont très vastes, allant de « l'assurance récolte » à la micro-structure des marchés de carbone ou d'électricité. D'autres recherches portent sur des thèmes d'apparence plus abstraite, tels que l'équilibre du marché en présence d'externalité.

Dans ce domaine, le meilleur exemple de concrétisation est la création des marchés de CO₂, qui transforment le pillage du bien commun en un marché vertueux qui doit guider l'action économique des entreprises.

De nombreux aspects n'ont pas encore été abordés, en termes d'externalités. C'est le cas, par exemple, des taux d'intérêt à très long terme. Nous devons identifier les raisonnements économiques permettant d'étayer l'intuition, largement partagée, selon laquelle on doit retenir, à long terme, des taux d'actualisation inférieurs sur longue période. La question du risque est également posée, et donne lieu à de fréquentes querelles d'expert, du fait d'appréciations différentes quant à l'évaluation du risque.

Anne-Catherine HUSSON-TRAORE

Certains acteurs économiques s'emparent-ils déjà de certains sujets pour en trouver une traduction concrète ?

Jean-Michel LASRY

Des expérimentations seront lancées l'année prochaine en matière d'assurance récolte. Les premiers travaux de la Chaire, en matière de micro-structure des marchés d'électricité, commencent également à être repris, notamment par EDF.

Anne-Catherine HUSSON-TRAORE

Je vous propose d'ouvrir le débat avec la salle.

Yann LOUVELLE, Les Amis de la Terre

Je souhaiterais demander à M. Zaouati, de Natixis, pourquoi ne pas utiliser l'exclusion, en tant qu'effet de levier, dans la gestion d'actifs.

Philippe ZAOUATI

J'imagine que vous faites référence à l'exclusion de secteurs, car l'ISR consiste à pratiquer, de fait, l'exclusion d'entreprises, puisqu'il est des entreprises dans lesquelles on n'investit pas. Très peu de gestionnaires communiquent sur la pratique d'exclusions mais cela ne signifie pas qu'elles ne soient pas pratiquées. Les Anglo-Saxons affichent des principes d'exclusion mais cela n'a pas empêché ces industries de se développer. Il est vrai que la pratique des gestionnaires français est assez différente : on affiche moins ses convictions. Je ne suis pas convaincu que l'une ou l'autre de ces techniques soit plus efficace.

Clôture

Michèle PAPPALARDO

Commissaire générale, Commissariat général au Développement durable (MEEDDM)

Ce colloque a atteint son objectif, du point de vue du MEEDDM : il s'agissait de concentrer notre propos sur le problème de la croissance verte et sur ses perspectives, en évitant de redéfinir ce sur quoi elle s'appuie, car il en a été longuement question, notamment dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Nous souhaitons aussi placer les acteurs financiers au centre de nos débats. Ils ont eu la part belle, afin d'expliquer la façon dont ils s'emparent du sujet ou dont ils entendent le faire. Nous avons abordé quelques pistes de progrès, de ce point de vue, sans entrer en détail dans ces aspects critiques, car il était important, pour une première initiative de ce type, d'apprendre à nous connaître.

Je tire quelques conclusions de cette journée, organisée en partenariat avec Paris Europlace. Je constate que nous partageons un projet commun de définition et de concrétisation de la « croissance verte » dont nous avons parlé. Nous avons vu qu'il existait des initiatives diverses et nombreuses. Je retiens aussi que nous devons sortir de la jungle lexicale. Le besoin de ressources accrues, en matière de capital risque, a été nettement mis en lumière. Le besoin de dispositifs de garanties est apparu tout aussi clairement, afin de sécuriser les investisseurs. Je souhaite que nous puissions travailler tous ensemble à cet aspect. Le LDD devra sans doute faire l'objet d'une réflexion, afin de faire de disposer d'un véhicule vert plus global, qui nous permette d'atteindre de façon plus complète les objectifs que nous nous sommes fixés. Enfin, nous devons travailler sur la micro-finance et en tout cas sur la précarité. C'est un sujet sur lequel nous travaillons, notamment avec le Secrétariat d'Etat de Madame Létard.

Je vous propose que nous nous donnions un autre objectif, pour la prochaine édition de ce colloque : réunir, à nos côtés, les représentants du ministère des Finances, d'une part, et ceux de la Fédération française des Banques, d'autre part. Nous aurons alors réalisé un pas supplémentaire dans l'implication de tous les acteurs.

Gérard MESTRALLET
Président-directeur général, GDF Suez
Président, Paris Europlace

Nous sommes heureux, au sein de Paris Europlace et de GDF Suez, d'avoir été associés à l'organisation de ce colloque. Les débats de la journée montrent que la crise financière nous impose de faire évoluer les règles et le système dans lequel nous évoluons, afin de nous conformer aux exigences du développement durable. Nous avons organisé, en décembre 2008, un colloque sur le thème « finance et développement durable ». Il était apparu alors que les principes du développement durable pouvaient apporter des lignes directrices en vue de rebâtir un système et d'en préciser les finalités.

En Europe, aux Etats-Unis et en Chine, les principes du développement durable constituent une priorité. La croissance verte représente un axe central de construction d'un avenir permettant de créer de la valeur, notamment dans tous les secteurs présentant des enjeux liés à l'environnement.

Paris Europlace a pour mission de réunir les acteurs de la place financière de Paris. Le thème du développement durable et de la finance environnementale constitue un thème important de notre action, depuis plusieurs années. Nous entendons jouer un rôle de plus en plus actif dans ce domaine. Dès 2003, nous avons initié une commission de réflexion, animée par Daniel Lebègue, afin d'identifier les enjeux et les actions possibles de la place de Paris en matière de développement durable. Des actions ont été lancées, telles que la création de Chaires de recherche, par exemple dans le cadre du pôle de compétitivité « finance et innovation ».

Parallèlement, nous avons constitué deux groupes de travail, l'un sur l'investissement socialement responsable, l'autre sur la finance environnementale et le financement des technologies de l'environnement, afin de mettre au jour de nouvelles propositions. Ce groupe a permis d'identifier les atouts distinctifs de la place de Paris dans ces domaines. Nous avons aussi bâti un plan d'action stratégique afin de renforcer le positionnement de la place de Paris et d'accroître la recherche et d'innovation, en vue de la création d'activités nouvelles.

L'accélération de la contribution de la finance au développement durable constitue à nos yeux un axe stratégique des deux prochaines années. La place de Paris peut en effet, dans les domaines environnementaux ainsi que sur le plan éthique, constituer une référence. Nous avons lancé douze chantiers en début d'année. Le chantier de la finance durable et solidaire, animé par Augustin de Romanet, vise à formuler des propositions de court et moyen terme, afin de conforter la place de Paris dans la finance durable. Ces recommandations ont été présentées au Haut Comité de place, présidé par Mme Christine Lagarde, ministre de l'Economie et des Finances.

Ces propositions peuvent se formuler ainsi :

- réduction de l'empreinte carbone de la place financière de Paris ;
- développement des fonds carbone et environnementaux sur la place de Paris (ce qui supposera notamment la levée d'un certain nombre d'obstacles de nature réglementaire et fiscale) ;
- attraction à Paris du futur marché primaire des quotas ETS, afin d'assurer le bon fonctionnement du marché primaire du carbone ;

- étude des modalités d'une réglementation des marchés carbone (transparence à l'égard des participants, traçage des opérations, etc.) ;
- mise en place d'une TVA à taux zéro sur les transactions « carbone » ;
- développement de véhicules d'investissement collectif dans le domaine de la forêt, pour une exploitation efficace et rentable de cette ressource ;
- développement d'une offre géographique diversifiée : l'offre environnementale de la place de Paris doit s'adresser à des zones spécifiques et ciblées (Asie, Afrique, Amérique latine) ;
- faire de Paris la place de référence en matière de finance environnementale.

Nous pouvons nous appuyer sur la mise en mouvement de l'ensemble des acteurs de l'industrie financière et leur prise de conscience de la nécessité de développer de nouvelles orientations. La finance doit mieux contribuer au développement durable et soutenir la croissance verte. La France a joué, dans ce domaine, un rôle précurseur, et elle semble en position de continuer à le faire. Le Grenelle de l'environnement et la mise en place de la taxe carbone, par exemple, constituent des initiatives marquantes. Certaines banques françaises ont aussi affirmé très tôt leur volonté d'être des entreprises citoyennes et responsables. Des établissements bancaires et financiers ont déjà mis en œuvre des plans de réduction ou de compensation de leurs émissions de gaz à effet de serre, ainsi que des outils spécifiques de financement de projet. Toutes ces actions ont permis à la place de Paris de se positionner de manière compétitive sur ces sujets. Nous avons de nombreux atouts et des avancées significatives ont été réalisées, par rapport aux autres places financières européennes.

Nous avons compris l'urgence de l'émergence de filières industrielles d'avenir, notamment dans les énergies renouvelables. Si le Grenelle de l'environnement met l'écosystème de la croissance verte en mouvement, force est de constater que les outils de financement des éco-PME ne sont pas au niveau souhaitable. Le secteur de l'énergie est évidemment en pointe dans ces efforts. Les prix de reprise de l'électricité produite à partir de l'énergie éolienne ou photovoltaïque, constituent un mécanisme de soutien aux énergies renouvelables. La France a néanmoins pris du retard dans certaines de ces filières, comme le photovoltaïque, par rapport à l'Allemagne ou à l'Espagne.

Je retiens également le rôle exemplaire de l'Etat, qui valorise l'intérêt collectif et doit permettre une accélération du financement de la croissance verte. Le Grenelle de l'environnement constitue un moteur essentiel des initiatives prises par les entreprises. La politique du gouvernement est relayée par les acteurs financiers, notamment dans le cadre plus large des objectifs européens en matière d'énergie. Cette démarche a placé l'Europe en pointe, sur la scène internationale, face à ces enjeux : en ratifiant le protocole de Kyoto, l'Union européenne a pris le risque de ne pas être suivie par les pays asiatiques ou les Etats-Unis. Il fallait rechercher cet effet d'entraînement. La conférence de Copenhague apportera une part importante de la réponse sur ce point. La dimension « verte » a, depuis, été introduite dans tous les plans de relance de par le monde, y compris en Chine. Remarquons aussi que les Etats-Unis, longtemps réticents, affichent aujourd'hui l'objectif de promotion d'une « green economy ». Il s'agit d'un signal très fort pour l'ensemble du monde.

Pour ce qui nous concerne, et quel que soit le résultat du sommet de Copenhague, nous sommes déterminés à faire de la croissance verte un axe central de la place de Paris. Merci à tous.

Synthèse réalisée par la société Ubiquis

Tél. : 01 44.14.15.16

www.ubiquis.fr

INDEX

Nous vous signalons que nous n'avons pu vérifier l'orthographe des noms et termes suivants.

Madame CHARLY.....20

Yann LOUVELLE34